



# Coupon de demande et réception d'un composteur individuel

Le badge de déchèterie est obligatoire pour bénéficier d'un composteur.

- Je ne possède pas de badge : Merci de remplir le formulaire de demande de badge accessible en mairie ou sur le site internet de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge.**  
<https://www.haute-saintonge.org/dechets/decheteries>
- Je possède mon badge : Merci de remplir les informations ci-dessous**

## Coordonnées de l'administré :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Numéro de badge ( Inscrit sur le badge): \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

## Informations

Ce coupon complété est à retourner impérativement à votre mairie pour récupérer un composteur et un bio-seau avec le flyer « Recette du Compost »

ou

Venir directement avec votre badge au service déchets de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge au 9 Lotissement La Meslerie 17 500 JONZAC.

Composteur et bioseau reçus le :